

Extrait du Registre des délibérations
du Bureau du 6 novembre 2020

Date de publication : 9 novembre 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 29 octobre 2020	Nombre de délégués présents : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : - Abstentions :

Le 6 novembre 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Compte-tenu du contexte sanitaire lié au COVID19 et de la structure interrégionale du Syndicat Mixte, la visioconférence a été proposée à l'ensemble des membres du Bureau afin de limiter les risques. Cette possibilité était annoncée dans la convocation.

Étaient présents ou en visioconférence :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Benoit BITEAU
Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime
Catherine DESPREZ
Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée
François BON

Au titre des communes de Charente-Maritime
Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres
Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de la Vendée
Gilles BOUTEILLER

Était représenté :

Au titre des communes de Charente-Maritime
Didier TAUPIN



Avenant au Contrat de Parc 2018-2020 avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Avenant au Contrat de Parc 2018-2020 avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Contexte

La Région Nouvelle-Aquitaine compte cinq Parcs naturels régionaux labellisés (le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, le Parc naturel régional du Marais poitevin, le Parc naturel régional du Périgord Limousin, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, Parc naturel régional du Médoc).

Les Parcs naturels régionaux sont reconnus comme partenaires privilégiés de la Région dans le cadre de la mise en œuvre de leurs chartes, qu'elle a approuvées, ainsi que des lieux d'innovation et d'expérimentation en matière d'aménagement du territoire et de développement durable. La Région joue un rôle primordial vis-à-vis des Parcs naturels régionaux, au regard de ses compétences et de ses orientations.

Le contrat de Parc 2018-2020 arrivent à échéance le 31 décembre 2020. Compte tenu des élections régionales à venir, la Région Nouvelle-Aquitaine propose un avenant d'un an au contrat de Parc 2018-2020 et le maintien de sa participation dans les mêmes conditions, soit la somme de 630.000 € pour 2021 dont 338.000€ pour le programme d'actions et 292.000€ pour le statutaire.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à signer, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, l'avenant au contrat de Parc 2018-2020 ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pierre-PY PERRIER

